



Déclaration intersyndicale

Madame la Secrétaire générale,

Depuis février dernier et suite à notre courrier intersyndical adressé au directeur de cabinet, nous avons pu engager de véritables discussions sur le sujet de la cartographie des instances et en particulier des CAP. D'une proposition initiale de vos services totalement inacceptable pour nous, nous sommes aujourd'hui à un projet qui peut encore selon nous évoluer favorablement.

Du dernier groupe de travail, nous retenons la proposition concernant spécifiquement la filière Formation Recherche avec la création d'une seconde CAP ATFR/TFR, aux côtés d'une CAP rassemblant les corps de catégorie A. Nous vous demandons de porter cette demande de création auprès de la DGAFP mais il nous semble nécessaire de garder « en plan B », la création d'une CAP TFR-AI si le plafond de 1000 agents venait à empêcher la création de cette CAP ATFR/TFR (>1200 agents).

En revanche, pour l'intersyndicale, hors enseignement, nous pensons qu'il est encore possible d'avancer et de conserver comme critère principal pour créer une CAP la technicité des corps regroupant de nombreux agents... L'intersyndicale ne peut accepter des CAP à effectif pléthorique. Nous demandons que l'administration accepte d'entrer pour partie dans la logique dérogatoire autorisée par les textes réglementaires pour mettre en place des CAP « monocorps » des TS et IAE.

Madame la Secrétaire générale, nous pouvons aboutir à ce compromis qui réduirait le nombre de CAP de 19 à 9 instances...